

COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018**

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JA EGLÉ Olivier, M. HEILMANN Robert, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et non représentée : Mme OBERLIN Christelle, Conseillère Municipale

Absents non excusés: Néant

A donné procuration : M. JA EGLÉ Michaël, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. ZINGLÉ Bernard, Maire.

Secrétaire de séance : Valérie JA EGLÉ, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018
2. Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré : convention tripartite pour l'année scolaire 2018/2019
3. Affaires foncières : renouvellement d'un bail à ferme
4. Dossier d'urbanisme
5. Divers et communications

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRÉ :
CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Par délibération du 1^{er} mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de valider la création d'un RPIC sur la commune de Metzeral à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, regroupant les communes de Metzeral, Mittlach et Sondernach.

Pour le bon fonctionnement de cette structure, le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de signer une convention fixant les modalités pratiques et financières entre les trois communes.

Cette convention définit les rythmes scolaires, l'organisation du transport scolaire, et la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les différentes parties.

L'article 6 de la convention fait mention d'une participation aux frais d'investissement réalisés par la commune de Metzeral dans le cadre des travaux d'aménagement du RPIC, participation qui s'élève à 7 716 € pour la commune de Mittlach. Les membres de l'assemblée émettent des réserves quant à cette dépense, une consultation du conseil municipal aurait en effet été fortement souhaitable avant d'engager les travaux.

Au vu de ce qui précède,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe à la présente
- **DEMANDE à être consulté pour toutes les dépenses futures d'investissement liées au RPIC**
- **DIT** que la convention sera réactualisée annuellement au regard du nombre d'élèves de chaque commune comptabilisé au 15 septembre de l'année.

POINT 3 – AFFAIRE FONCIÈRES : RENOUVELLEMENT D’UN BAIL À FERME

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le contrat de bail à ferme passé le 1^{er} avril 2009 entre la commune de Mittlach et M. MATTER Jean-Claude, est arrivé à expiration le 31 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l’unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat de bail à ferme avec M. MATTER Jean-Claude, domicilié 4, rue Obermatt à Metzeral, pour la location du pâturage communal figurant au cadastre sous n° 40 de la section 7, d’une contenance de 21,99 ares, avec effet du 01/04/2018 ;
- **APPROUVE** la teneur du projet de contrat fixant les clauses et conditions suivant lesquelles le bail devra intervenir ;
- **DÉCIDE** d’appliquer le prix de fermage annuel d’après le rendement en lait au cours moyen fixé annuellement par arrêté préfectoral ;
- **CHARGE** le Maire de l’exécution des formalités de contrat à intervenir entre les parties.

POINT 4 – DOSSIER D’URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil de l’envoi à la Communauté d’Agglomération de Colmar pour instruction,

- d’une déclaration préalable de travaux émanant de la société Green Solution Energie, pour l’installation de 16 panneaux photovoltaïques d’une surface de 27 m2 sur l’immeuble sis au 9, rue du Haut-Mittlach, propriété de M. BAUDOIN Roland, section 1, parcelle n° 71
- d’une déclaration préalable de travaux émanant de Mme SERGEANT Alexandra, domiciliée 1, chemin de l’Eglise à 60660 ROUSSELOY, pour la construction d’une terrasse en prolongement d’un balcon, sur l’immeuble sis au 19, chemin des Noisetiers, section 6, parcelles 313 et 314

POINT 8 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Cérémonie du 11 novembre 2018

Le programme de la cérémonie du 11 novembre 2018 est le suivant :

10h00 – Dépôt de gerbe au cimetière militaire du chêne Millet

10h30 – Cérémonie et dépôt de gerbe au Monument aux Morts à la Grotte de Lourdes

11h00 – Vin d'honneur à la salle des fêtes

Monsieur Heilmann Robert évoque la participation de l'école à cette cérémonie, les élèves de Mittlach étant scolarisés au RPIC à Metzeral depuis la rentrée scolaire 2018.

Il propose de réunir les parents d'élèves de Mittlach, afin de préparer ensemble cette commémoration. **La réunion aura lieu mardi le 23 octobre, à 17h00, à la mairie.**

Illumination de la crèche de Noël

La manifestation aura lieu **samedi le 1^{er} décembre 2018, à 17h00**. Une petite veillée sera organisée sur le parvis de l'Eglise. Une invitation sera adressée aux habitants de la commune.

Fête de Noël 2018

Monsieur le Maire pose la question du maintien ou non de la fête de Noël de la commune dans sa forme actuelle, étant donné que l'école de Mittlach est fermée définitivement.

Rappelons que les personnes âgées, le conseil municipal et le personnel communal étaient jusqu'à présent invités à un repas, rejoints dans l'après-midi par les enfants de l'école et leurs parents. Les élèves présentaient ensuite un spectacle de Noël, ainsi que des chants de Noël.

Monsieur Heilmann Robert estime qu'il faut maintenir cette tradition, et propose de sonder les parents pour une éventuelle participation des enfants de Mittlach à ces festivités.

La réunion du 23 octobre servira à préparer les deux événements, à savoir la commémoration du 11 novembre et la fête de Noël du 16 décembre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au **Mardi 27 novembre 2018, à 20h00**.

La séance est levée à 21h55.